



PARRAINAGE

2023-2024

D. GEST

84 €
OFFERTS
Conditions au verso

**PARRAINEZ
UN ANCIEN CHASSEUR
N'AYANT PAS CHASSÉ
DEPUIS 3 ANS.**

42 €
au filleul

+

42 €
au parrain



Après vérification des conditions d'éligibilité, pour une validation annuelle 44 (départementale ou nationale), un remboursement de 42 € est effectué par chèque dans les mois suivants au parrain et au filleul.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



LE PARRAIN ET LE FILLEUL doivent :

valider leur permis pour la LOIRE-ATLANTIQUE (annuel départemental ou national),

ne pas avoir fait l'objet durant les cinq dernières années d'une condamnation pour infraction à la police de la chasse, ni faire l'objet de décision administrative ou judiciaire de suspension ou de retrait du permis de chasser.

LE PARRAIN doit

- être majeur,
- avoir validé son permis de chasser en Loire-Atlantique la saison précédente,
- s'engager durant la saison de chasse à accompagner au mieux son filleul dans le retour à la pratique.

Nom / Prénom :

Adresse :

CP / VILLE :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

N° de permis de chasser :

Date : / / Signature :

LE FILLEUL doit

- être un «ancien» chasseur n'ayant pas validé son permis de chasser (annuel ou temporaire) durant les trois dernières années,
- être domicilié en Loire-Atlantique,
- JOINDRE LA COPIE DE SON PERMIS DE CHASSER** (permis vert ou nouveau permis format carte bancaire).

Nom / Prénom :

Adresse :

CP / VILLE :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

N° de permis de chasser :

Date : / / Signature :

RETOURNEZ CE COUPON ET LA COPIE DU PERMIS DE CHASSER DU FILLEUL à

FDC 44 – CS 40413 - 44204 NANTES Cédex 2 ou validation@chasse44.fr

